

# Avis de décès

En cas de décès d'un de vos collaborateurs, les ayants droit (survivants) perçoivent, en fonction du plan de prévoyance, une rente et/ou un capital-décès.

## 1

### Données sur le contrat et sur votre collaborateur décédé

Pour pouvoir vous identifier, nous avons besoin au minimum d'une des trois informations suivantes:

Nom de l'employeur

Numéro de contrat

Numéro AVS de votre collaborateur

Toutes les informations suivantes concernant votre collaborateur décédé sont requises:

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, lieu, pays

Etat civil  
 célibataire  marié  divorcé  veuf  partenariat enregistré  
 partenariat dissous

Date de naissance

Date du décès

Cause du décès  
 Accident  
 Maladie

**La personne décédée était-elle en incapacité de travail trois mois ou plus avant son décès?**

Oui |  Non

### Délai

Veillez déclarer le cas de décès du collaborateur dans les meilleurs délais.



#### Qui sont les ayants droit (survivants)?

Le conjoint survivant et les enfants du défunt, le partenaire conformément au règlement de prévoyance, les personnes bénéficiant d'un soutien substantiel, les parents, les frères et sœurs et autres héritiers légaux.



#### Est inapte au travail ...

... quelqu'un qui, pour des raisons médicales, ne peut plus poursuivre pendant une période définie son activité qu'il a exercée jusqu'à ce qu'il tombe malade. La capacité de travail se rapporte donc toujours à l'activité actuelle.

